

## **DECISION UNILATERALE DE L'EMPLOYEUR**

### **Sur l'augmentation de la valeur du point BTP CFA GRAND EST**

#### **Au 1<sup>er</sup> février 2024**

---

La présente décision unilatérale a pour objet d'augmenter la valeur du point ETAM & CADRE des salariés de BTP CFA GRAND EST.

BTP CFA GRAND EST a décidé de mettre en œuvre une augmentation générale de la valeur du point de 1.5% à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

#### **Nouvelle valeur du point au 1<sup>er</sup> février 2024**

- ETAM : Actuellement à 7.68, il passera à 7.80.
- CADRE : Actuellement à 27.50, il passera à 27.91.

#### **Durée et date d'entrée en vigueur**

La présente décision unilatérale est conclue pour une durée indéterminée et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2024.

Fait à Reims  
Le 22 février 2024

Jean Michel CHRISTE  
Directeur Général

